



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Modification des statuts de la Caisse des Écoles.

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	9

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni le treize décembre deux mille vingt-deux sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Charlotte ODENT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école élémentaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Valérie FOURNIER par Madame Mélissa VARCHOSAZ
Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY
Monsieur Pierre CHASSAT par Madame Laurence BOURDET -MATHIS
Madame Marie COMBELLE par Madame Charlotte ODENT

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221213-25-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 13 décembre 2022,

VU le décret n° 60.977 du 12 septembre 1960, relatif aux Caisses des Écoles, modifié par le décret n° 83.838 du 22 septembre 1983,

VU les anciens statuts de la Caisse des Écoles, approuvés lors de l'assemblée générale du 13 mai 1976,

VU les délibérations des 28 mai 1998, 3 janvier 2006, 26 janvier 2010, 26 novembre 2013, 2 avril 2019 et 22 septembre 2021 portant modification desdits statuts,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter un établissement « la ludothèque » dans le chapitre 1 desdits statuts.

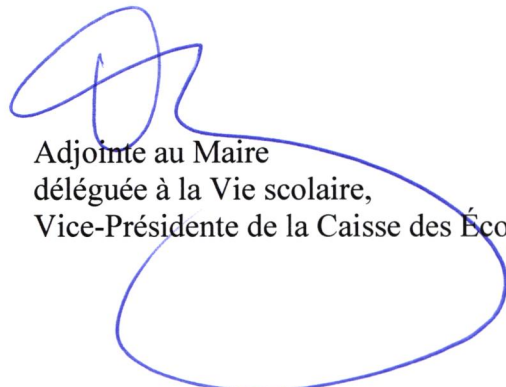
DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver les nouveaux statuts de la Caisse des Écoles, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS



Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20221213-25-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022